



Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, Édifice Pamphile-Le May
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement,

La présente fait suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 30 mai 2023 par la députée de Westmount – Saint-Louis, M^{me} Jennifer Maccarone, dans laquelle étaient formulées quatre demandes à l'intention du gouvernement du Québec au sujet des intoxication involontaires de drogues communément appelées « drogues du viol ».

Tout d'abord, soyez assuré que le gouvernement du Québec est activement engagé dans la prévention et la lutte aux intoxications des personnes à leur insu. Le 21 juin dernier, j'annonçais d'ailleurs [11 mesures clés](#) en ce sens (ci-après nommées « Mesures clés »).

À cet effet, plusieurs des mesures clés précitées ainsi que d'autres actions du gouvernement en la matière permettent, aux yeux du ministère de la Sécurité publique (MSP), de satisfaire aux demandes formulées dans la pétition. Vous trouverez ci-bas les éléments soutenant cette position :

Sensibiliser les jeunes Québécois et Québécoises aux risques liés aux drogues du viol en instaurant des activités éducatives dans les établissements secondaires et postsecondaires

Dans le cadre des Mesures clés, le gouvernement a déployé du 22 juin au 17 septembre dernier une campagne numérique de sensibilisation sous la thématique « Droguer pour agresser, c'est criminel ». Étant donné leur forte fréquentation des réseaux sociaux, les jeunes de niveaux secondaire et postsecondaire ont fait partie des publics directement sensibilisés par cette campagne. De plus, un article sur cette campagne a été publié le 18 septembre dernier dans l'édition automnale 2023 du Bulletin des Affaires étudiantes, sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

De plus, plusieurs autres mesures clés mises de l'avant par le MSP visent la sensibilisation des jeunes fréquentant des établissements et des événements où de l'alcool est servi, mais également à leur offrir des milieux sécuritaires. Plus spécifiquement, la mise en œuvre des mesures 1.2, 1.3, et 1.4 des Mesures clés permettra de conscientiser et d'outiller le personnel des lieux de débit

... 2

de boisson qui détiennent un pouvoir d'agir sur la problématique de l'intoxication d'une personne à son insu. Les publics cibles de ces mesures seront également invités à apposer au sein de leur établissement ou à l'intérieur du périmètre de leur événement des affiches rappelant le caractère criminel et les conséquences de l'intoxication d'une personne à son insu, les ressources disponibles pour les personnes victimes ainsi que les actions à poser si l'on est témoin d'une telle situation.

Par ailleurs, il importe de souligner que le MES est impliqué depuis plusieurs années dans la prévention et la lutte de l'intoxication d'une personne à son insu. En effet, celui-ci finance annuellement un appel de projets « par et pour les étudiants » en matière de réduction des méfaits et des projets portant sur la prévention de cette problématique ont notamment été financés à plusieurs reprises (ex. : distribution de protège-verres). Le MES collabore également avec l'organisme Collectif social pour son programme d'accréditation « Commande un Angelot » qui vise à prévenir les violences à caractère sexuel, dont l'intoxication d'une personne à son insu, dans les situations de consommation d'alcool. À la faveur d'une entente de subvention initiée en 2017 dans le cadre de la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (2017-2022)*, le Collectif social s'est engagé à accréditer les bars à proximité des cégeps et des universités. Au moins 15 bars à travers la province sont actuellement accrédités ou en processus de le devenir grâce à cette collaboration.

Rappelons d'ailleurs que le 13 février dernier, le MES a annoncé des investissements supplémentaires de 25 M\$ pour son *Plan d'action visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (2022-2027)*.

Distribuer gratuitement des tests de dépistage des drogues du viol dans les cégeps, les universités, et les lieux présentant un risque accru d'intoxication involontaire, incluant les bars, les boîtes de nuit et les festivals extérieurs

Parmi les Mesures clés, je m'étais également engagé à sensibiliser le gouvernement fédéral à l'importance de mettre en place un mécanisme d'homologation pour assurer l'efficacité des tests rapides autoadministrés de détection du GHB et d'autres substances. À cet effet, le 19 septembre dernier, j'ai transmis une correspondance en ce sens au ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales du gouvernement fédéral, M. Dominic Leblanc.

Par ailleurs, il importe de souligner que les Éditions Protégez-vous (EPV) ont récemment publié l'article [Drink Detective : un sous-verre censé détecter la drogue du viol](#) dans leur magazine Verdict santé. Avec l'aide d'experts en toxicologie du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, EPV a testé l'efficacité du test précité qui peut être acheté sur le site Web du distributeur et dans certains points de vente du Québec. À la lumière des analyses effectuées, l'article soulève d'importantes réserves quant à l'efficacité de ces tests pour détecter le GHB et la kétamine.

Garantir la disponibilité de tests de dépistage des drogues du viol dans le sang et dans l'urine dans les établissements de santé

Le gouvernement annoncera prochainement le déploiement de la trajectoire qui permettra d'offrir un meilleur accompagnement aux victimes présumées d'intoxication à leur insu n'ayant pas lieu de croire qu'elles ont subi une agression sexuelle et qui permettra à ces dernières :

- d'obtenir un test de détection de substances dans l'ensemble des urgences des hôpitaux du Québec au moyen d'une trousse urinaire légale dans un délai de 48 h et moins suivant l'intoxication;
- d'être informées que l'intoxication à l'insu d'autrui est un acte criminel et qu'il peut être déclaré à la police;
- d'être informées des ressources d'aide.

Réduire le fardeau des victimes en soulignant les répercussions juridiques liées à l'administration des drogues du viol.

Au regard de la campagne de sensibilisation citée précédemment, il convient de souligner que parmi les messages clés se retrouvait le suivant : « Intoxiquer une personne à son insu, c'est criminel et les conséquences peuvent être désastreuses pour les personnes victimes, mais aussi pour les auteurs des agressions. ».

À cet effet, une section Web dédiée à la campagne a été mise en ligne sur Québec.ca, laquelle comprend la sous-section « Conséquence pour l'auteur d'une intoxication ou d'une agression ».

Considérant ce qui précède, j'estime que les récents efforts du gouvernement ainsi que le déploiement des Mesures clés précitées contribuent significativement à la satisfaction des demandes formulées dans la pétition déposée par la députée de Westmount-Saint-Louis. Cela dit, le gouvernement demeure ouvert aux recommandations de part et d'autre qui permettraient de consolider ses actions dans ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,



François Bonnardel

p. j.

c. c. M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur
M. Christian Dubé, ministre de la Santé